

Nous ne trierons pas nos élèves!

Une circulaire qui renforce les pouvoirs des chef-fes d'établissement

« Le chef d'établissement arrête l'organisation des enseignements de français et de mathématiques. »

- Il décide de la constitution des groupes !
- Il décide des modalités et du calendrier des changements de groupes...
- Il décide des périodes (10 semaines maximum) où les élèves peuvent être regroupés dans leurs classes
- Il présente ses choix en C.A.... sans vote !
- Le seuil de 15 élèves pour le groupe fragile devient indicatif : sans moyens on peut avoir autant de groupes que de classes...
- Possibilité d'intégrer des élèves de SEGPA dans un groupe de niveau...

Un projet de séparation scolaire et sociale menaçant

- Un dispositif idéologique qui ne répond pas aux véritables enjeux de la difficulté scolaire.
- Des élèves regroupés mais dont les besoins ne sont pas identiques au même moment.
- Des élèves fragiles stigmatisés, enfermés dans la difficulté et le risque d'une vision mécanique de l'enseignement centrée sur les « fondamentaux » pour les uns, la visée de l'excellence pour les autres...
- Le brevet des collèges couperet interdira dès 2025 l'accès au lycée poussant mécaniquement les élèves fragiles vers l'apprentissage => moins d'élèves en lycée...
- Rien pour réduire les effectifs par classe, rien pour revaloriser les salaires et améliorer les conditions de travail... Inacceptable !

Dans le premier degré, des attaques contre la liberté pédagogique et le métier

Les enseignants et les enseignantes ne doivent pas être réduites à des fonctions d'exécutantes. Au contraire, la liberté pédagogique, qui consiste à concevoir et adapter les enseignements, est une condition nécessaire à la réussite scolaire de nos élèves. Nous exigeons une reconnaissance de notre expertise !

Nous exigeons notamment dans le premier degré :

- l'abandon des évaluations nationales standardisées obligatoires
- l'arrêt des mécanismes de pression et de contrôle (pilotage des conseils académiques des savoirs fondamentaux CASF, formation imposée, tout-évaluation, contrôles incessants...)
- Le respect de la liberté pédagogique : abandon de toute tentative d'imposition de manuels, y compris au travers d'un processus de labellisation.

Dans les lycées professionnels la casse continue !

Dans les lycées professionnels, le gouvernement attal va amputer aux élèves un quart des heures de cours en enseignement professionnel de l'année de terminale Bac Pro en avançant le baccalauréat d'un mois et en supprimant une heure et demie de cours par semaine.

Une entreprise de dépossession professionnelle à combattre!



En grève le 2 avril

Rassemblement dès 12h45 DSDEN Chambéry